

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

20-DCM-DGS-022

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

PRESENTS : Mmes et MM. Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

ABSENTS : Hervé STASSINOS, Patrick ROUAS

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du Compte Administratif 2019.

1- BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 13 253 673,57 € (-21,3% par rapport à 2018) et les recettes totales de fonctionnement à 14 533 109,34 € (-16 %), soit un résultat comptable de 1 279 435,77 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles sont de 11 708 019,83 € (cf page 11 du CA) en diminution par rapport à 2018 (13 459 315,21 €). Cette diminution s'explique par la comptabilisation en 2018 dans les comptes de la commune des charges transférées à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion transitoire.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 2 683 502,49 €. Elles correspondent à l'ensemble des frais de fonctionnement des services et équipements municipaux.

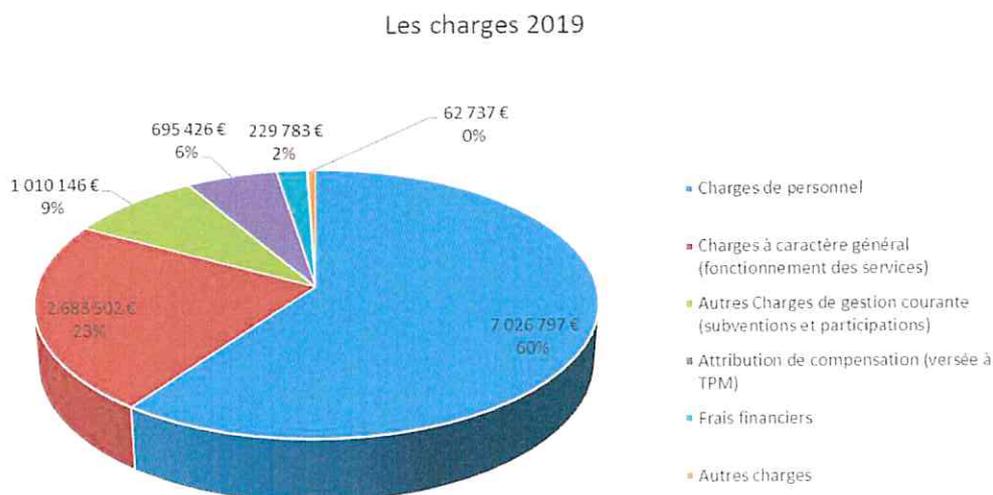
Les charges de personnel (012) représentent 7 026 796,77 €. Elles intègrent depuis 2019 la mise en place des tickets restaurants pour l'ensemble du personnel.

Les atténuations de produits (014) représentent 695 426 €. Il s'agit de l'attribution de compensation versée à TPM, en diminution suite à la clause de revoyure concernant le transfert de la collecte des ordures ménagères.

Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 1 010 146,26 €. Il s'agit du paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux.

Les charges financières (66) s'élèvent à 229 782,63 €.

Les charges exceptionnelles (67) pour 62 737 € sont essentiellement constituées d'annulations de titres sur exercices antérieurs.



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 389 339,43 € :

Les Produits des services (70) s'élèvent à 1 268 253,93 € contre 2 862 847,66€ en 2018. Ce chapitre budgétaire enregistrait en 2018 les remboursements effectués par TPM dans le cadre de la convention de gestion transitoire pour 1 780 103,20 €.

Les impôts et taxes (73)

Le produit des 3 taxes ménages est en augmentation de 2,6% à 8 791 309 €. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de 5,2% à 879 369,23€. Les autres ressources de ce chapitre (FPIC, DSC, TCFE...) sont stables.

Les dotations et participations (74)

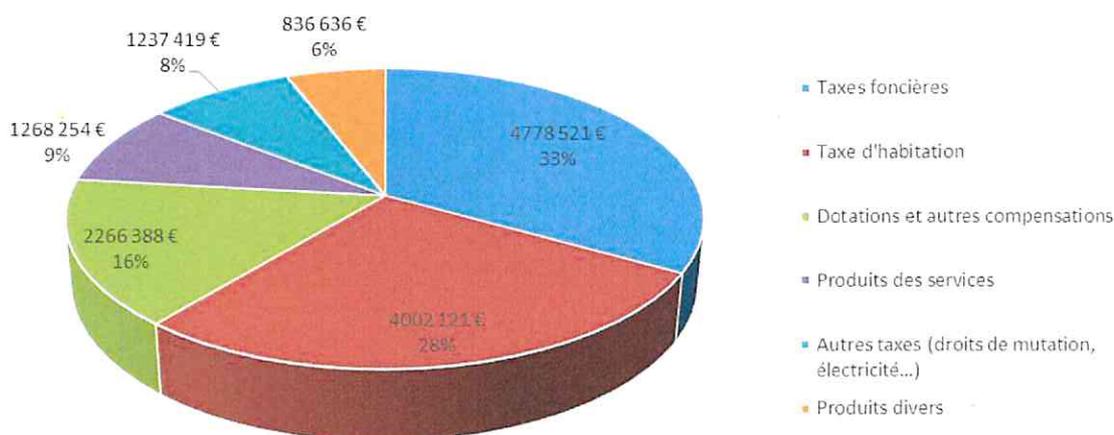
Ce poste s'établit à 2 024 920,37 € contre 2 111 329,20€ en 2018. Il comprend notamment la DGF, les allocations compensatrices ainsi que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au titre de la prestation sociale ordinaire (PSO) pour la petite enfance et la jeunesse.

Les autres produits de gestion courante (75)

Ce poste s'établit à 127 582,68 et correspond essentiellement aux revenus des immeubles

Les produits exceptionnels (77) s'élèvent à 501 743,68 € correspondant pour l'essentiel au solde de l'indemnité d'assurance pour la reconstruction du CTM.

Les recettes 2019



L'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'établit à 6 756 198,97 €, ramené à 660 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 864 € (Source DGFIP 2018 - population Insee).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent 4 427 944,48 € dont 845 506,19 € de remboursement d'emprunts. Les travaux en régie réalisés par les services municipaux s'élèvent à 116 812,53 €.

196 466,37 € ont été consacrés aux **études (20)** concernant les aménagements urbains, nos équipements (structure, désamiantage...) ainsi que divers diagnostics géologiques et hydrauliques.

Les **subventions d'équipement versées (204)** s'établissent à 640 876,29 €. Elles se composent d'une subvention de 131 550 € pour la réhabilitation de la patinoire et des subventions versées pour la réhabilitation de façades. Ce chapitre comprend également l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM pour 437 791 €.

Les **immobilisations corporelles (21)** s'élèvent à 1 623 431,20 €. Il s'agit notamment du remplacement du gazon synthétique du stade de foot Antoni, de la création d'un jardin paysager rue Lantrua, de l'extension du cimetière de l'Esquirol, de l'implantation de la vidéo protection, des projets sélectionnés dans le cadre du budget participatif, de l'achat de véhicules électriques et de l'entretien et de l'équipement des bâtiments communaux.

Les **immobilisations en cours (23)** enregistrent essentiellement pour 1 107 124,49 € les avances faites à la SAGEP pour la construction du nouveau pôle culturel.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 441 222,67 € et sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 000 000 €, des subventions d'investissement (1 068 218,28€), du FCTVA (135 263,00 €), de la taxe d'aménagement (194 574,39 €), ainsi que du remboursement d'une avance forfaitaire.

Le résultat d'exécution

Le budget principal présente un excédent brut de clôture de 2 604 860,79 € et un excédent net, c'est-à-dire incluant les restes à réaliser, de 2 879 457,45 €.

CA 2019	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 229 842,01	3 140 105,01	2 910 263,00
Affectation du résultat à l'investissement		1 000 000,00	1 000 000,00
Résultat de l'exercice	- 584 837,98	1 279 435,77	694 597,79
Résultat brut de clôture	- 814 679,99	3 419 540,78	2 604 860,79
Solde des restes à réaliser	274 596,66		274 596,66
Résultat net de Cloture	- 540 083,33	3 419 540,78	2 879 457,45

2- BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS ROUTIERS

CA 2019	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	119 008,41 €	45 763,85 €	164 772,26 €
Affectation du résultat à l'investissement	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	12 879,10 €	5 085,83 €	17 964,93 €
Résultat brut de clôture	131 887,51 €	50 849,68 €	182 737,19 €
Solde des restes à réaliser	- €		- €
Résultat net de Cloture	131 887,51 €	50 849,68 €	182 737,19 €

Annexe :

- *comptes administratifs 2019 (régie des transports et ville).*

- *Mme Valérie RIALLAND, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence de la séance. M. Le Maire s'étant retiré.*
- *Monsieur Patrick ROUAS a quitté définitivement la séance à 15h10, il ne participe pas au vote et sera noté absent pour ce vote étant donné qu'il a donné pouvoir à Monsieur le Maire.*

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

24 voix POUR

2 ABSENTS : Hervé STASSINOS, Patrick ROUAS

7 ABSENTIONS (Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.